

D.I.U. IMAGERIE DES PATHOLOGIES NEUROMUSCULAIRES

Responsables Universitaires : Pr N. SANS et Mme le Pr M. FARUCH-BILFELD

En association avec d'autres Universités

Durée : 1 an

Accès :

En formation initiale :

- Étudiants de 3ème cycle en Médecine inscrits en DES/ DESC de Radiologie, Neurologie, Pédiatrie, Rhumatologie, Médecine Interne, Médecine Physique et de Réadaptation, Médecine Générale.

En formation continue :

- Docteurs en médecine titulaires d'un diplôme français, de l'Union Européenne ou d'un diplôme hors Union Européenne dans les spécialités suivantes : Radiologie, Neurologie, Pédiatrie, Rhumatologie, Médecine interne, Médecine Physique et de Réadaptation, Médecine générale.

Critères de sélection :

Lettre de motivation + CV + copie(s) diplôme(s) permettant l'accès au DIU demandée(s)

Nombre de places limité à 30

Objectifs pédagogiques :

Fournir une formation sur les techniques et indications de l'imagerie neuromusculaire dans les différentes pathologies nerveuses et musculaires. Cet enseignement a pour but de couvrir les champs du diagnostic, des outils d'évaluation et de la recherche.

Compétences développées :

- Connaître les éléments fondamentaux des techniques d'imagerie neuromusculaire,
- Savoir reconnaître une maladie neuromusculaire par les techniques d'imagerie,
- Connaître les indications et les techniques d'imagerie neuromusculaire en fonction des diagnostics suspectés,
- Orienter le diagnostic étiologique d'une maladie neuromusculaire par l'imagerie,
- Connaître les éléments de suivi radiologique des maladies neuromusculaires,
- Introduction à la recherche en imagerie neuromusculaire.

Organisation – dates et lieux :

Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat du D.I.U

Contrôle des connaissances – Évaluation :

MODALITÉS d'ÉVALUATION des acquis du DIU*
Examen final écrit
Epreuve finale pratique/simulation

*Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat du D.I.U

Montant des inscriptions en formation initiale par an :

Droits d'inscription universitaires fixés chaque année par arrêté ministériel + 300 euros

Montant des inscriptions en formation continue :

Droits d'inscription universitaires fixés chaque année par arrêté ministériel

+ Frais pédagogiques de 1100 euros

Renseignements :

Mmes PARDIEU Sandrine et FUSIER Adeline – Tél : 05 61 77 22 97 - E-mail : sans.sec@chu-toulouse.fr

Hôpital Purpan - Service Imagerie Médicale - Place du Docteur Baylac – 31059 Toulouse cedex 9